

TARIF GÉNÉRAL – BERNOVILLE GESTION

(Tarifs 2015)

GESTION LOCATIVE

<u>Prestations de base à la charge du propriétaire :</u>	
Les taux sont appliqués sur les sommes encaissées du locataire (hors dépôt de garantie)	
↳ Mandat de gestion simple Taux négocié en fonction du nombre de lots	8,40 % TTC
↳ Honoraires garantie de loyers impayés	3,50 % TTC

<u>Prestations supplémentaires à la charge du propriétaire :</u>	
↳ Déclaration des Revenus Fonciers	15,00 € TTC/lot
↳ Renouvellement de bail	150,00 € TTC
↳ Ouverture de dossier contentieux (si pas de garantie loyers impayés)	100,00 € TTC
↳ Déplacement de l'Agence pour toute représentation du Propriétaire (juridiction de proximité, dépose de plainte, visite annuelle)	sur devis 50,00 € de l'heure

<u>Prestations à la charge du locataire :</u>	
↳ Relance 1er appel téléphonique	1,00 € TTC
↳ Relance 2nd appel téléphonique	3,00 € TTC
↳ Relance par courrier simple	5,00 € TTC
↳ Relance par lettre recommandée	20,00 € TTC
↳ Déplacement pour relance de loyer	30,00 € TTC
↳ Chèque Impayé	30,00 € TTC
↳ Formulaire CAF envoyé et complété par l'agence	Gratuit
↳ Coût de la photocopie	0,10 Cts TTC
↳ Modification du contrat de location	75,00 € TTC

Honoraires de LOCATION

(Tarifs 2017- Selon la Loi ALUR sur le logement passée au Journal Officiel du 06 août 2014)

<u>LOCATIONS à usage d'habitation</u>	
<u>Honoraires dus par le bailleur*</u> :	<u>Honoraires dus par le locataire*</u> :
⇒ 8 € maximum du m2 de la surface habitable, relatif aux prestations de mise en location du logement, les visites, la constitution du dossier du locataire et la rédaction du bail.	⇒ 8 € maximum du m2 de la surface habitable, relatif aux prestations de visite du preneur, de constitution de dossier et de rédaction de bail.
⇒ 3 € du m2 de la surface habitable, relatif à l'état des lieux d'entrée	⇒ 3 € du m2 de la surface habitable, relatif à l'état des lieux d'entrée
* Les Honoraires ne pourront dépasser 87% du loyer hors charges par partie	

<u>GARAGE</u>	
1 mois de loyer à la charge du bailleur	1 mois de loyer à la charge du locataire

<u>LOCAUX COMMERCIAUX</u>	
HONORAIRES D'AGENCE (état des lieux compris) ⇒ 20 % du loyer annuel	
40 % à la charge du propriétaire	60% à la charge du preneur

<u>GESTION LOCATIVE</u>	
(A LA CHARGE DU BAILLEUR)	
HONORAIRES	8,40 % TTC
HONORAIRES GARAGE	12 % TTC
GARANTIE LOYERS IMPAYÉS ET DE DÉTÉRIORATIONS IMMOBILIÈRES	3,50 % TTC

<u>SYNDIC</u>	
200 Euros TTC par lot	

Honoraires de TRANSACTION TTC

Tarifs 2016

Commission calculée sur le montant du prix de vente porté sur le mandat*		
De	0 € à 50.000 €	5.000 € TTC
De	50.001 € à 60.000 €	5.500 € TTC
De	60.001 € à 70.000 €	6.300 € TTC
De	70.001 € à 80.000 €	7.000 € TTC
De	80.001 € à 100.000 €	7.500 € TTC
De	100.001 € à 120.000 €	8.000 € TTC
De	120.001 € à 150.000 €	9.000 € TTC
De	150.001 € à 200.000 €	10.000 € TTC
De	200.001 € à 230.000 €	12.000 € TTC
De	230.001 € à 300.000 €	14.000 € TTC
A partir de	300.001 €	5 % TTC
* à la charge du Vendeur		

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.